

Un PLFSS 2023 sans moyens qui va aggraver une situation déjà catastrophique !

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 est relativement sans surprise puisqu'il s'inscrit dans l'objectif de 3 % du pacte de responsabilité imposé par le Gouvernement.

Même si l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) augmente de 3,7 % et rééquilibre les moyens entre les établissements de santé (+ 4,1 %), le médico-social (+ 5,1 %) et la médecine libérale au niveau des soins de ville (+ 2,9 %), il est inférieur à l'inflation prévue ce qui signifie une nouvelle baisse des moyens.

Ce PLFSS reste, une nouvelle fois, nettement insuffisant pour répondre aux besoins de santé dans notre pays. Nos concitoyens paient lourdement le manque de recettes dont souffre le budget de la sécurité sociale, manque de recettes lié aux multiples exonérations de cotisations sociales dont ont bénéficié les entreprises ces dernières années.

De 39,7 milliards d'euros en 2020 le déficit a été ramené à 17,8 milliards d'euros en 2022, au prix de réductions drastiques dans notre système de santé que l'hôpital public a lourdement payées: fermetures de 7 500 lits et de nombreux services d'urgence. Cela a entraîné des conditions d'accès aux soins très dégradées pour les patients et notamment les retraités que le manque de médecins dans de nombreux territoires a aggravé.

Ainsi, 4 millions de français vivent aujourd'hui dans un désert médical, 6 millions n'ont pas de médecin traitant et parmi eux, beaucoup sont en affection de longue durée. Tout cela en dit long sur la dégradation de notre système de santé !

Concernant le grand âge et l'autonomie, les quelques mesures prévues dans ce PLFSS 2023 :

- recrutement de 3 000 soignants en Ehpad pour environ 7 500 établissements (soit 0,4 soignant par Ehpad),
- augmentation du tarif plancher à 22 euros de l'heure pour les services à domicile,
- 4 000 places de service de soins infirmiers à domicile,
- jusqu'à 2 heures supplémentaires de vie sociale pour les personnes âgées dès 2024, etc.

sont très loin des besoins immédiats et des exigences face aux enjeux à venir pour développer un système de santé de qualité et accessible à tous. Elles sont néanmoins le fruit des luttes que nos organisations ont menées unitairement au niveau des retraités depuis plusieurs années.

Il faut aller beaucoup plus loin pour satisfaire les besoins aujourd'hui.

Nous revendiquons:

- Une loi de programmation vis-à-vis du grand âge attribuant des moyens face aux enjeux à venir;
- un droit à l'autonomie, inséré dans la branche maladie de la sécurité sociale, financé par les cotisations, et la création d'un grand service public de l'autonomie;
- 200 000 embauches dans les Ehpad et 100 000 pour les services à domicile;
- la création de centres de santé publics, en lien avec les hôpitaux ou les Ehpad, dans tous les territoires et 100 000 embauches dans l'hôpital public;
- la fin des exonérations de cotisations sociales octroyées aux entreprises;
- une augmentation des pensions de retraites dans tous les régimes (régime général, complémentaires...), plus conséquente que celle octroyée pour le moment, et a minima au même niveau que l'inflation.

En Eure-et-Loir, comme sur l'ensemble du territoire, nos organisations interpellent unitairement les députés, sénateurs et préfets, pour exiger des moyens supplémentaires au niveau du PLFSS 2023.

Nous réaffirmons également notre opposition à toute réforme des retraites qui imposerait un recul de l'âge de départ ou une augmentation de la durée de cotisations et une baisse du niveau des pensions.